Notre-Dame des Aydes

Etablissement catholique, en contrat d'association à l'Etat

PROJET EDUCATIF

Lycée – Internat

7, rue Franciade – 41000 BLOIS
02 54 57 67 67
Sec.direction@nda41.fr
www.nda41.fr

Plan général

Titre I : La communauté éducative

I- Les parents

II- Les élèves

III- Les professeurs et éducateurs

IV- Les personnels associés

Titre II : Les objectifs

I- Entraîner l'élève à la découverte de ses « talents »

II- Découvrir le sens de la responsabilité

III- Expérimenter ses capacités créatives

IV- S'engager au service des autres

Titre III : Les moyens

I- Les obligations communautaires

II- L'évaluation

III- Les missions à partager

Projet éducatif

Beaucoup de parents et d'élèves se demandent aujourd'hui **comment préparer l'avenir**. Notre-Dame des Aydes se pose aussi cette question. Pour y répondre, nous voulons en ce projet prendre appui sur notre tradition et porter nos regards sur le présent. Car l'éducation se fait au présent.

Comment en d'autres temps, notre époque inquiète. D'où la nécessité de poser quelques interrogations essentielles en éducation : **qu'est-ce que réussir ?** Comment y parvenir ? Comment trouve-t-on **les repères** indispensables à **la croissance** ?

Donc, comment **vivre et transmettre ensemble cette approche** pour qu'elle soit reçue par nos élèves comme *un dynamisme moderne et créateur*, pour qu'elle puisse répondre aux besoins scolaires actuels en étant fidèle à son identité.

C'est *un défi adressé à toute notre communauté* tant elle est géographiquement dispersée en région centre et au-delà, de Tours à Paris, de la Beauce au Berry.

Ce défi sera-t-il relevé ? *A vous, qui tenez en main ce projet, de répondre !*

Un projet éducatif suppose qu'une communauté se constitue autour d'objectifs définis en choisissant les moyens nécessaires à son action éducative.

*Jamais la pédagogie de Notre-Dame des Aydes n'a été limitée au seul domaine de l'enseignement : elle essaie d'éduquer tout **« l'homme »**, selon l'affirmation du prophète Ezéchiel, consciente qu'elle ne peut y parvenir seule !*

« L'école catholique est un lieu de formation intégrale à travers la relation interpersonnelle. Lieu de relations et d'apprentissage de la vie commune, elle participe à la construction de la société toute entière»

Statut de l'enseignement catholique

1er avril 2013 § 4 – art. 30

Titre I

La communauté éducative

Les personnes qui constituent la communauté éducative vivent de relations humaines et juridiques (statuts, contrats divers, conventions et règlements intérieurs).

En ce paysage social s'exercent et se développent des missions dont il est bon de caractériser l'ESPRIT et de prévoir les MODALITES.

I- Les parents

Avec réflexion et discernement, il appartient aux parents de choisir l'esprit éducatif qui convient à leur enfant. Pour les aider dans ce choix, ce projet les appelle à tenir compte du désir de leurs enfants. Un établissement scolaire n'apporte rien qui vaille à ses élèves lorsque ces derniers y sont inscrits par autoritarisme ou par sanction.

Pour une candidature en lycée, les familles doivent admettre que l'élève est concerné par un tel choix pour commencer ou continuer **l'expérience de son éducation**. En contrepartie, les familles ont le droit d'attendre que leur enfant soit accompagné dans sa scolarité suivant le présent projet éducatif.

Il est naturel que l'établissement examine toute candidature au regard de sa tradition à partir de la dynamique de ce projet : l'admission suppose que les élèves et leurs parents acceptent la référence **selon laquelle l'homme est appelé à se dépasser** pour développer **sa croissance en humanité**.

II- Les élèves

Aucune particularité n'est exigée comme préalable à l'inscription mais quatre conditions doivent être acceptées.

- **La volonté manifestée** par les parents et les élèves pour **s'associer à un établissement dont le projet éducatif n'est pas neutre**.
- **Les capacités humaines d'accueil** : l'établissement tient à conserver un chiffre global d'élèves qui permette à chacun de se connaître.
- **Le niveau scolaire de l'élève** (il doit être préalablement admis dans la classe où il se présente par le conseil de classe de son établissement d'origine).

- **Les capacités matérielles** : un aménagement important des bâtiments limite le nombre des élèves (à l'internat notamment).

Une fois admis, les élèves ont à :

- **Prendre part à leur formation**, selon les objectifs de ce projet éducatif.
- **Travailler à faire évoluer l'établissement** en utilisant les procédures prévues à cet effet (être électeurs et éligibles aux différentes instances proposées).

III- Les professeurs et les éducateurs

Œuvrant à une mission éducative, ils s'engagent à respecter et susciter une pratique quotidienne de vie dans l'établissement selon les valeurs et les objectifs de ce projet. Ils s'engagent aussi dans les structures de participation nécessaires à la vie et de la communauté éducative. Et en particulier, ils veillent :

- A respecter les obligations « académiques » pour le bien des élèves ;
- A harmoniser leurs méthodes pédagogiques avec celles de leurs collègues ou, à tout le moins, à les rendre « compatibles » ;
- A encourager et suivre les activités organisées par les élèves.

Mais ils acquièrent le droit :

- D'être représentés aux différents conseils de l'établissement ;
- De recevoir de l'établissement et de leurs collègues l'aide nécessaire, pour leur permettre d'exercer le mieux possible leur profession ;
- D'avoir une certaine liberté pédagogique dans le cadre des obligations officielles ;
- D'exercer toute liberté d'initiatives pédagogiques ou éducatives en accord avec le chef d'établissement.

IV- Les personnels associés

Participant aussi à une mission d'école, ils s'engagent à respecter une pratique de vie dans l'établissement conforme aux moyens proposés en ce projet. Ils ont, en particulier, la tâche de faire valoir les exigences éducatives par leurs relations humaines, par le soin apporté aux services nécessaires à la vie quotidienne de l'école.

Mais ils acquièrent aussi le droit :

- D'être associés à la bonne marche de l'établissement
- D'être considérés de tous et par tous eu égard à leurs missions de service essentielles à la bonne marche de l'établissement.

Titre II

Les objectifs

I- Entraîner les élèves à la découverte de ses « talents »

La formation de la personnalité exige d'abord une patiente découverte de soi-même. Etant « acceptés et aimés », nos talents doivent être développés et stimulés.

Permettre le développement le plus complet et le plus libre de **toutes les potentialités** de chacun : *la pensée et le jugement*, le désir de l'action et de *la réflexion*, le goût de *l'effort* et de *la compétence*, l'affirmation du *caractère* et de *l'autonomie*, l'épanouissement *physique, affectif et psychologique*.

Développer l'assimilation de tous **les langages de notre temps** : langues écrites et orales, langages scientifiques et technologiques, langages de l'image et audio-visuels, expressions diverses… qui aident au « *discernement* ».

Préparer avec *confiance* **l'accès à la vie professionnelle** en suscitant un projet *personnel* de vie au sein de la communauté humaine… selon la *vocation* de chacun.

Rechercher avec *tolérance* une connaissance réaliste, personnelle et critique de la société, de ses valeurs, de ses modes de vie et de ses idéologies… *pour préférer les choix à promouvoir*.

II- Découvrir le sens de la responsabilité

La connaissance de soi-même conduit à une autre découverte : la richesse inouïe de la personne humaine. Chaque homme est appelé à se dépasser et à chercher ce qui toujours le sauve.

Découvrir le sens de **la responsabilité de l'homme** sur sa propre vie *en référence explicite* à la « Bonne Nouvelle » annoncée par l'Evangile.

Reconnaître la **dignité** de toute personne humaine et favoriser toutes les dimensions spirituelles et morales.

Affirmer sa personnalité conformément aux valeurs essentielles de l'existence ; c'est-à-dire en privilégiant la dimension du *partage*, une *attitude simple* et *authentique* et non l'attachement excessif aux modes et à l'argent.

Encourager tout engagement possible **au service de la société** en choisissant les actions nécessaires aux *responsabilités sociales* et au *respect de la justice*.

Rendre compte de ses convictions pour *apporter librement* et sans contrainte les « **appels** » de l'Evangile à tout homme.

III- Expérimenter ses capacités créatives

Développer ses capacités personnelles oblige à se mettre au clair avec sa manière d'agir et de réagir. C'est ainsi que l'on structure l'unité de la personnalité.

Apprendre à chercher et choisir *les repères essentiels* pour construire soi-même, au sein de la relation pédagogique, **sa propre formation**.

Gérer son temps pour être **disponible au travail intellectuel** et l'organiser en portant *un regard critique et réaliste* sur ses choix.

S'exercer en toute discipline, y compris en celles qui ne paraissent guère attirantes, pour s'approprier la maîtrise des *connaissances* et des *savoir-faire*.

Evaluer son autonomie pour la développer au jour le jour et acquérir un mode de vie, de travail personnel et de loisirs.

Mettre en œuvre ses capacités créatives en proposant les actes qui développent et soutiennent *la communication, l'entraide et le travail d'équipe*.

IV- S'engager au service des autres

Aucun objectif n'est vraiment atteint par des idées : seuls les actes et les engagements construisent l'autonomie et la responsabilité.

- **Par la confiance** : lorsqu'une activité peut être gérée par les élèves, elle leur est confiée parce qu'ils y trouvent l'occasion d'exercer une vraie responsabilité.

- **Par la délégation** : pour gérer les activités d'un groupe, celui-ci déléguera une ou plusieurs personnes responsables devant lui, et informera les instances supérieures de la bonne marche de ces activités.

  Le mode de cette délégation est l'élection. Les membres du groupe ont à cœur d'aider l'action des délégués et de respecter l'autorité qu'ils leur ont reconnue.

- **Par le respect des fonctions**, qui permet la collaboration réelle de tous, laquelle est nécessaire pour déterminer les objectifs et mettre en œuvre les moyens pour les atteindre.

L'application de ces trois principes *exige une certaine clarté* dans la situation des groupes, *une certaine autonomie* des groupes les uns par rapport aux autres et *un effort d'ajustement* pour harmoniser leur évolution : c'est la responsabilité propre des instances supérieures que d'y veiller.

Titre III

Les moyens

I- Les obligations communautaires

Par ce mot, on désigne les obligations immédiates (complémentaires aux objectifs) et les mesures nécessaires au **respect** de ces obligations. Pour suivre au jour le jour les modalités particulières d'application de celles-ci, on se reportera aux indications mentionnées dans le **carnet de correspondance**, document complémentaire à ce projet dont le préambule, « **repères et directives** », constitue le règlement de l'établissement. Au cas où la pratique vécue par la communauté paraîtrait inacceptable à certains élèves, le mieux pour eux serait de se retirer ; l'exclusion peut-être prononcée si un comportement répété (ou un acte grave) met en valeur une opposition de leur part aux objectifs et aux moyens de ce projet.

Les élèves agissent par **le dynamisme de leur volonté** pour gérer la croissance de leur personnalité. Tout doit être fait pour que cette **motivation apparaisse**, se manifeste durablement et librement.

Toutefois, l'inégale fragilité des motivations limite ce dynamisme ; et l'influence des conditionnements culturels ou sociologiques empêche certaines expériences. Il importe donc de placer chacun en situation de disponibilité à l'égard de la volonté en proposant les obligations qui facilitent la vie de la communauté et les progrès de tous.

Ces obligations **peuvent être modifiées, même en cours d'année**, selon les situations nouvelles ou les circonstances appropriées.

Les structures en place dans l'établissement facilitent le recours à ces obligations. **Les professeurs principaux** (un par classe), **les préfets des études** y contribuent. De même, **le conseiller principal d'éducation** qui anime le secteur éducatif de l'externat en collaboration avec ces derniers et **le directeur de l'internat**. **L'économe** qui dirige le domaine de l'organisation administrative des personnels divers peut susciter la participation des élèves (notamment à la commission restauration).

SANCTIONS

La sanction repère et qualifie une situation momentanée. Diverses et appropriées, les sanctions se veulent avant tout éducatives : elles encouragent d'abord tout effort, tout progrès, toute évolution positive.

Elles cherchent aussi à provoquer **une réaction immédiate de l'élève** face aux erreurs, aux fautes, aux transgressions. On peut ainsi admettre qu'un dialogue de bonne foi tienne lieu de sanction : il n'est pas honteux de se tromper, il est grave de ne pas y remédier.

II- L'évaluation

Un projet éducatif n'a sa raison d'être qu'en sa réalisation ; sans un aboutissement immédiat et concret, il est inutile. Un moyen s'avère indispensable pour éviter un tel travers : l'évaluation des expériences. On mènera cette relecture en trois domaines.

LA PEDAGOGIE

L'enseignement participe pleinement au développement des objectifs énoncés en ce projet. Pour faire découvrir aux élèves l'intérêt de tout apprentissage, les enseignants veillent à sélectionner les méthodes, à mettre en place les expériences adéquates, à construire les stratégies d'apprentissage, à proposer les dispositifs d'évaluation indispensables. D'où :

- L'évaluation régulière du travail en chaque discipline ;
- L'évaluation en conseils de niveaux, en conseils de classe où les élèves du lycée participent à l'examen de leur propre situation ;
- L'évaluation des expériences : voyages, expositions, théâtre, compétitions de l'association sportive ;
- L'évaluation de la pratique pédagogique en fin de période par les enseignants réunis en concertation.

LA RELATION EDUCATIVE

L'éducation ne peut imposer un modèle à la liberté individuelle de l'élève : les éducateurs facilitent une évaluation qui renvoie l'élève à lui-même en l'amenant à une analyse de son attitude chaque fois que possible. Ils suscitent cette attitude :

- En valorisant la singularité de chacun et la réussite, même partielle ou insatisfaite ;
- En prenant en compte toutes les dimensions psychologiques et sociales de l'élève ;
- En participant à la structuration de sa conscience morale ;
- En éveillant les questionnements fondamentaux.

LA RELATION SOCIALE

L'évaluation s'appuiera ici sur le concours de tous les acteurs engagés dans la vie quotidienne de l'établissement. Aumôniers et parents peuvent y prétendre.

On développe **une évaluation du comportement quotidien**, de la communication, **des services à rendre** immédiatement ou plus indirectement à la société scolaire, image de la société humaine. On recherche l'acceptation des différences sans confusion avec une neutralité de mauvais aloi ou du « laisser-aller »

III- Les missions : vie religieuse et sociale

Entendre les questions que pose la religion, quelle que soit cette religion, suppose qu'on réfléchisse à **« ce que l'on sait »**, **« ce qu'on nous dit »**, **« ce que l'ont peut faire »**.

« Ce que l'on sait » : notre religion n'est pas une idéologie et sa connaissance s'acquiert par la connaissance de notre passé et de notre culture. L'histoire de l'Eglise montre l'homme à la recherche de Dieu et Dieu à la recherche de l'homme. Cette recherche est utile pour tous, croyants et non-croyants, sous la forme d'une heure obligatoire de réflexion et de culture par semaine.

« Ce qu'on nous dit » : c'est-à-dire ce que l'Eglise dit de la parole de Dieu, mode d'expression par lequel se transmet la révélation (l'ancien et le nouveau testament). Ce que l'Eglise nous dit aussi de ce monde et des grands débats qui concernent l'avenir et la place

de l'homme dans la société. C'est ici que les témoignages prennent toute leur ampleur : on s'efforce de proposer tous ceux qui peuvent faire réagir, aussi divers soient-ils.

« Ce que l'on peut faire » : approfondissement, prière et mission. On favorisera d'abord la maturation d'une Foi plus adulte, structurée par les ressources intellectuelles de son temps et capable de répondre à la question de l'Evangile : « Et pour vous, qui suis-je ? ». Car la Foi est vie et naissance (St Jean chap.3).

On proposera autant de célébrations que possible parce que la prière est nécessaire pour le chrétien, parce qu'elle permet **une rencontre** entre la parole et la vie (les célébrations ne sont jamais obligatoires).

On mettra en place encore toutes les actions de **solidarité**, de **réconfort** face aux souffrances, d'**aide** aux causes désespérées qui sensibilisent les jeunes gens aux dimensions concrètes de la fraternité évangélique et humaine.

Le sacrement de Confirmation est proposé aux élèves. Une catéchèse d'initiation les y prépare, suivi d'une retraite spirituelle. La « seconde » correspond en effet à un nouveau cycle scolaire. Les élèves ont commencé à repérer quelque peu leur avenir humain : ils peuvent choisir de recevoir un sacrement qui les soutient par le TEMOIGNAGE DE L'APOSTOLAT.

L'équipe missionnaire est composée des aumôniers et de laïcs, professeurs, parents, éducateurs, volontaires pour adhérer aux valeurs ci-dessus avant de les transmettre.

Les élèves ont le droit, voire même le devoir à partir d'un certain âge, d'avoir des « opinions » politiques et sociales, lesquelles entraînent parfois une action circonstanciée.

Circonstances qui appellent réflexion et liberté pour provoquer la délibération : chaque élève doit être amené à prendre lui-même la mesure de ses engagements.

La direction favorisera toute communication en ce domaine : discussions, exposés, conférences sur les sujets ou les évènements qui préoccupent gravement les élèves. Ces communications se déroulent sous son unique contrôle (les initiatives doivent être présentées à la direction qui refuse ou accepte selon l'intérêt évalué des élèves : une certaine latitude lui sera reconnue pour apprécier sa propre responsabilité).

L'établissement ne peut donner l'autorisation de participer à une manifestation de rue au cours de laquelle, par définition, les élèves se mettent en dehors de sa responsabilité.

A partir du moment où les élèves pensent pouvoir se dispenser des cours (par la grève), ces élèves ne pourront rentrer qu'avec l'accord du directeur ou du préfet des études. Eventuellement, si cela semble opportun, cette acceptation se fera par écrit.

LE CONSEIL DE MAISON

Ce conseil revêt une certaine importance pour éduquer à la responsabilité. Il exerce sa mission dans le cadre des dispositions fixées par les articles 120 à 123 du statut de l'enseignement catholique.

Le conseil envisage tous les problèmes concernant la vie et l'avenir de l'établissement : son avis est consultatif ; le directeur peut faire valoir sa liberté ultime de décision. Mais il aide le directeur et la communauté à repérer les objectifs précis et déterminés auxquels on se doit de parvenir pour être en tout point fidèle au présent projet.

Associer les élèves aux travaux de ce conseil constitue dès lors une opportunité éducative intéressante à ne pas négliger.

A l'occasion de la mise à jour de ce projet, il a été décidé d'y introduire la participation des élèves. Cette participation pourra être revue et modifiée par le conseil après accord du conseil de direction. Se référant aux objectifs de ce projet, le conseil s'interrogera, lorsque l'opportunité en sera admise par tous, sur la nécessité d'ordonner sa composition en vue d'une meilleure efficacité des délibérations.

Victor Dillard en 1938 aux USA.

La pratique éducative de N.D.A. met en valeur sa tradition. Celle-ci se caractérise par le souci de **comprendre** et **servir son temps**. Il en est ainsi depuis 1869, date de la fondation de l'établissement.

Intensément attentif aux besoins de son époque, le fondateur de Notre-Dame des Aydes, le chanoine **Paul Millet** a marqué l'histoire du Diocèse de Blois par son œuvre éducative et formatrice de la responsabilité. Partisan novateur en son époque des idées de la **Démocratie Chrétienne** et du **Catholicisme Social**, l'Abbé Millet développera très tôt les liens avec la tradition jésuite (dès 1880, 1901,…). De nos jours, les bâtiments annexes dédiés aux élèves de Terminale porte le nom d'un père de la Compagnie de jésus, ancien élève de l'établissement (le père Victor Dillard, économiste mondialement connu dans les années 1930, mort héroïquement à Dachau en 1945).

Vue aérienne - Mai 2018